

MAIRIE 07310 ST MARTIN DE VALAMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015 à 20 heures

Présents : ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, BEAL André, CHAPUS Simon, CHAREYRON Jeanine, GIRARDOT Francis, LUPOVICI Catherine, MARTIN Sylvie, NICOLAS Henri, NICOLAS Marie-Paule, PETITJEAN Cyriaque, PLANTIER Jean-Luc, ROCHE Isabelle, ROURE Solange

Procurations : DESESTRES Philippe

Secrétaire de séance : LUPOVICI Catherine

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. M le Maire passe à l'ordre du jour.

Approbation du Marché Travaux 3^{ème} tranche assainissement Valamas

M. le Maire rappelle que la maîtrise d'œuvre pour la 3^{ème} tranche des travaux d'assainissement de Valamas a été confiée à la société NALDEO et a fait l'objet d'un appel d'offres pour un marché passé selon Procédure adaptée.

Le montant a été estimé à 118 500,00€, réparti en une tranche ferme correspondant à l'installation et au raccordement au réseau du poste de refoulement de l'usine GL à réaliser à l'été 2015 pour un montant estimé de 49 500€ HT et une tranche conditionnelle dont la réalisation est repoussée en 2016 correspondant au raccordement et une dizaine de maisons sous la route, pour un montant estimé à 69 000€ HT.

M. le Maire rappelle également que les travaux ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil général et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

L'entreprise FAURIE Christian/BOUCHARDON S.A. a été retenue pour réaliser ces travaux.

Le conseil approuve à l'unanimité le marché et autorise M. le Maire à le signer.

Approbation de l'adhésion de Val'Eyrieux au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN)

Le Syndicat mixte ADN créé en 2008 a déjà déployé un réseau structurant de fibre optique qui irrigue l'ensemble du territoire des deux départements permettant le raccordement de zones d'activités économiques et l'extension de la couverture ADSL et du dégroupage. Pour répondre à l'évolution continue des besoins, le syndicat s'est fixé en 2013 l'objectif de déployer la fibre à la maison pour tous les territoires sur une période de 10 ans.

Le Conseil communautaire du 23 février 2015 a, dans le cadre de sa compétence Aménagement numérique, approuvé l'adhésion de Val'Eyrieux au Syndicat mixte ADN. Pour que cette adhésion soit effective une délibération de chacune des communes de la

communauté de communes est nécessaire et Mr. Le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette adhésion. Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion de Val'Eyrieux au Syndicat mixte ADN.

Mr. Le Maire rappelle que la mise en route du projet de fibre optique à la maison dans la commune est subordonnée à la réalisation préalable de l'adressage précis (voie et numérotation) de chaque habitation et que cette opération devra être programmée rapidement à Saint Martin.

Devis travaux divers, validés par la Commission travaux

La Commission travaux a consulté les entreprises locales pour la réalisation d'un certain nombre de travaux liés aux dégâts d'orage du mois d'octobre 2014. Les entreprises retenues par la commission sont :

- FAURIE Christian pour le parking de la Salle polyvalente et le pont Courion,
- GIRAUD Jean Claude pour la réparation du pilier du pont de la Gare et le rehaussement d'un mur, quartier de Valamas,
- SMB Maçonnerie pour la route du Vernet et la réparation du pilier du pont de Taussac.

Pour les autres travaux et après consultation :

- l'entreprise MARIAC Laurent a été retenue pour la réalisation de barrières au parking des Horts,
- l'entreprise BRUN Patrick pour le contrat d'entretien des chaudières de la Mairie et de l'Ecole Maternelle

Mr. Le Maire demande l'accord du conseil pour ces travaux d'un montant global d'environ 70 000,00€. Le conseil approuve à l'unanimité l'ensemble des devis qui lui ont été présentés.

Diagnostic accessibilité handicapés pour les bâtiments recevant du public

Mr. Le Maire rappelle l'obligation qui est faite à la commune d'être conforme aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour ses bâtiments recevant du public au 31 décembre 2014. Les non conformités établies après un diagnostic doivent faire l'objet d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) ERP qui doit être déposé au plus tard le 27 septembre 2015 (article L111-7-5 du code de la construction et de l'habitation).

Mr. Le Maire informe le conseil que trois sociétés ont été consultées pour réaliser le diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux, c'est à dire :

- La visite de chaque bâtiment
- Un rapport par bâtiment
- Estimation du coût des travaux à réaliser pour la mise en conformité
- Etudier la possibilité d'éventuelles dérogations

Il restera ensuite à élaborer et déposer l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), puis la réalisation des travaux selon le calendrier figurant dans l'Ad'AP.

Réforme rythmes scolaires : participations des communes concernées par les TAP organisés par St Martin

Le bilan des coûts d'organisation des Temps d'Activité Périscolaire pour les 4 derniers mois 2014 (facture du centre de loisirs pour l'Ecole primaire et coût horaire pour l'Ecole maternelle moins aide reçue de l'Etat de 50€ par enfant scolarisé) ainsi que le nombre d'enfants bénéficiaires permettent d'établir le coût par enfant à 71,48€ pour cette période. Une convention sera présentée à chacune des communes dont les enfants scolarisés à Saint Martin

participent aux TAP pour une contribution au financement de l'organisation des TAP sur la base du coût par enfant.

Mr. Le Maire rappelle que le conseil a décidé que pour St Martin la participation aux TAP est et reste gratuite.

Mr. Le Maire demande au conseil l'autorisation de préparer et signer les conventions avec chaque commune. Le conseil vote à l'unanimité cette autorisation.

Par ailleurs Mr. Le maire informe le conseil que le versement de l'aide de l'Etat de 50€ par enfant scolarisé sera, pour l'année scolaire 2015-2016, conditionné à l'élaboration d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) pour 3ans à déposer auprès de l'Académie avant le 25 mai 2015. Ce PEDT est en cours d'élaboration et sera validé par un comité de pilotage.

Avenant convention entre St Martin et Chanéac pour le réseau des eaux usées

Mr. Le Maire rappelle que le réseau des eaux usées domestiques de St Martin reçoit celles de Chanéac, recevant elles-mêmes celles de La Chapelle.

La convention signée entre St Martin et la STEP de la Communauté de Communes du Pays du Cheylard en 2007 a fait l'objet d'un avenant en juillet 2013 pour modifier la participation forfaitaire annuelle de St Martin (4 500€ HT) en une redevance calculée sur la base de 0,61 €/m3 déversés à la station d'épuration intercommunale du Cheylard.

La convention avec Chanéac doit être actualisée par un avenant afin de répercuter les nouvelles modalités de facturation, ainsi que le partage des frais occasionnés par l'installation du dispositif de comptage en limite de communes et des frais de fonctionnement du réseau.

Mr. Le Maire demande au conseil l'autorisation d'établir et de signer l'avenant à la convention avec Chanéac. Le conseil vote à l'unanimité cette autorisation.

Questions diverses

- **Motion TAFTA.** Mr. Le Maire donne lecture d'une proposition de motion, conformément à la décision prise lors du conseil du 24 février 2015. Le texte de la motion est adopté à l'unanimité et Mr le Maire la fera parvenir au Premier Ministre.
- **Ecran de la salle polyvalente.** L'utilisation de l'écran lors de la location de la salle fera l'objet d'un dépôt de caution spécifique de 300 € contre la remise de la télécommande permettant la manipulation de l'écran.
- **Bureau de poste.** Mr. Le Maire et la première adjointe ont participé à la réunion organisée par la Poste avec l'UDCGT. La poste a confirmé que les horaires finalement retenus pour l'ouverture du bureau seront 10h à 12h tous les jours y compris le samedi. Une fiche d'inscription diffusée par la Poste à tous les usagers précisera les nouveaux horaires ainsi que les services assurés au bureau de Poste et par les facteurs.
- **Courrier reçu.** Remerciements de l'association l'Age d'Or pour la subvention annuelle 2014 qui lui a été allouée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.